

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/080

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 05 JUILLET 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 21 : ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC INÉOS RUE DES MÉSANGES

La maison sise au 10, rue des Mésanges à SARRALBE propriété de la Société INEOS est bordée à l'Est par un terrain communal qui touche l'angle de l'habitation. Les limites parcellaires ne reflètent pas du tout la réalité du terrain.

Afin de permettre une éventuelle vente de cette maison par la société INEOS, un échange de terrain sans soulte entre la commune et Inéos est proposé.

La commune cède la parcelle 227 section 76 d'une contenance de 2a99 en partie Est de la propriété actuelle en échange de la parcelle 226 section 76 d'une contenance de 7a85 située en partie Sud de la propriété et jouxtant un terrain communal.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

Sur proposition de la commission d'administration générale et des finances,

À l'unanimité des voix,

- accepte de céder à la société Inéos, la parcelle communale cadastrée section 76 n° 277 d'une contenance de 2,99 ares contre échange de la parcelle propriété de la société Inéos cadastrée section 76 n° 226 d'une contenance de 7,85 ares, échange sans soulte,
- autorise M. le maire à signer les documents d'arpentage nécessaires
- prend en charge les frais d'abornement,
- autorise M. le maire à signer l'acte notarié d'acquisition-échange,
- prend acte que les frais d'acte notarié sont à la charge d'INEOS.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 11 juillet 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 11 juillet 2022

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

